



Nom commercial: Arnicae tinct/Trichema

Date de révision: 22.12.10

Numéro de la matière: 250560

Version: 1 / CH

Date d'impression: 22.12.10

## 01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### Nom commercial

Arnicae tinct/Trichema

N° d'article 25056000

### Identification de la société/entreprise

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

Adresse email sdb@haenseler.ch

## 02. Dangers possibles

### Classification

Classification R10

### Symboles de danger

Xn Nocif

### Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

### Classification

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## 03. Composition / information sur les composants

### Caractérisation chimique

Extraits des plantes médicinales

Produits médicinaux

### Composants dangereux

#### Ethanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration &gt;= 50

Classification F, R11

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

## 04. Premiers secours

### Indications générales

Nom commercial: Arnicae tinct/Trichema

Date de révision: 22.12.10

Numéro de la matière: 250560

Version: 1 / CH

Date d'impression: 22.12.10

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

**05. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

**07. Manipulation et stockage****Manipulation****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

**Stockage****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne



Nom commercial: Arnicae tinct/Trichema

Date de révision: 22.12.10

Numéro de la matière: 250560

Version: 1 / CH

Date d'impression: 22.12.10

aération.

## 08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

#### Ethanol

Type	MAK			
Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Limitation maximale	4x15			
Groupe du risque pendant la grossesse	C			

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

## Contrôle de l'exposition professionnelle

### Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

### Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

## 09. Propriétés physiques et chimiques

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

#### Point d'éclair

Valeur	21	à	22	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm">http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm</a> )			

#### Point d'ébullition

Valeur	>	78	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm">http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm</a> )		

#### Pression de vapeur

Valeur	<	5.8	kPa
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm">http://www.hvbg.de/d/bia/fac/zesp/zesp.htm</a> )		

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

La chaleur

### Matières à éviter

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

### Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

## 11. Informations toxicologiques



Nom commercial: Arnicae tinct/Trichema

Date de révision: 22.12.10

Numéro de la matière: 250560

Version: 1 / CH

Date d'impression: 22.12.10

## Effet irritant / caustique

### Irritation aiguë de la peau

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

### Corrosion aiguë des yeux

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

## Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)

### Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

### Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

## 12. Informations écologiques

### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

### Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre ADR/RID

No. ONU	1293
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Carte pour désignation du danger	3
Désignation de la marchandise	TEINTURES MÉDICINALES

### Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1293
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Désignation de la marchandise	TINCTURES, MEDICINAL

### Transport aérien

No. ONU	1293
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Désignation de la marchandise	TINCTURES, MEDICINAL

## 15. Informations réglementaires



Nom commercial: Arnicae tinct/Trichema

Date de révision: 22.12.10

Numéro de la matière: 250560

Version: 1 / CH

Date d'impression: 22.12.10

**Symboles de danger**

Xn Nocif

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette****Phrase(s) de risque**

10 Inflammable.  
22 Nocif en cas d'ingestion.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Phrase(s) S**

2 Conserver hors de la portée des enfants.  
7 Conserver le récipient bien fermé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes**

GHS02 flamme  
GHS07 point d'exclamation

**Mot signalétique**

Dgr danger

**Indications de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Indications de sécurité**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**16. Autres données****Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

11 Facilement inflammable.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.